

Outil d'évaluation du site – Note méthodologique

**Outil pratique de l'EUAA pour l'évaluation des sites et
des bâtiments destinés à accueillir des structures
d'accueil (potentielles)**

Septembre 2025



Table des matières

Liste des abréviations	2
1. Introduction	3
1.1. Le flux de travail pour l'évaluation du site	4
1.2. Qui doit utiliser le SAT?	5
2. Phases d'évaluation.....	7
2.1. Évaluation documentaire	7
2.2. Évaluation sur place	8
3. Remplir les sections «évaluation du site» et «évaluation du bâtiment».....	9
3.1. Fonctionnement des critères d'évaluation	9
3.2. Travailler ensemble dans le SAT	9
3.3. Sections relatives à l'évaluation du site.....	10
3.4. Sections relatives à l'évaluation du bâtiment.....	12
4. Évaluation, recommandations et rapports	15
4.1. Évaluation.....	15
4.1.1. Recommandations	15
4.2. Production de rapports et comparaison des rapports.....	16
5. Conclusion	17



Liste des abréviations

Abréviation	Définition
RAEC	Régime d'asile européen commun
EUAA	Agence de l'Union européenne pour l'asile
UE	Union européenne
Pays de l'UE+	États membres de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse
États membres	États membres de l'UE
DCA (2024)	Directive relative aux conditions d'accueil: directive (UE) 2024/1346 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant une protection internationale (refonte)
SAT	Outil d'évaluation du site



1. Introduction

Dans le cadre de l'approche modulaire de l'accueil, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) a mis au point une série d'outils destinés à aider les autorités nationales des pays de l'UE+ à gérer plus efficacement les aspects infrastructurels de l'accueil. L'outil d'évaluation du site (SAT) est l'un de ces outils pratiques, qui aide les pays de l'UE+ à trouver de nouveaux sites d'accueil et à améliorer les sites d'accueil existants afin d'accueillir les demandeurs de protection internationale conformément aux normes de l'UE.

L'évaluation des sites potentiels et des bâtiments existants en vue de l'accueil des demandeurs impose aux autorités de se conformer à un large éventail d'exigences. Cela implique souvent de travailler sous la pression de délais, de coordonner les contributions de divers experts, de traiter les questions opérationnelles et de veiller au respect de la législation tant nationale que de l'UE, y compris la nouvelle directive relative aux conditions d'accueil [DCA (2024)⁽¹⁾], étant donné qu'elle dispose que le logement fourni en nature doit garantir un niveau de vie adéquat aux demandeurs⁽²⁾.

Tous les sites ne sont pas adaptés de la même manière à l'accueil. Divers facteurs techniques, environnementaux et infrastructurels doivent être pris en considération. Le SAT peut être utilisé pour évaluer tout type de site destiné à l'accueil des demandeurs. Cela s'applique indépendamment de l'objectif du site ou de l'étape de la procédure, y compris, par exemple, les sites utilisés pour les procédures d'asile régulières, les procédures d'asile à la frontière ou l'accueil de deuxième ligne.

Le SAT a été développé pour répondre au besoin d'une approche structurée, rapide et pratique de ce processus. L'outil a été créé en collaboration avec le groupe de travail spécialisé composé d'architectes, d'ingénieurs et de planificateurs de sites des pays de l'UE+, tous ayant une expérience de la conception de sites et/ou d'infrastructures au sein des systèmes d'accueil. Cet outil numérique permet une **évaluation rapide** des sites, des bâtiments et des infrastructures connexes. Il constitue un moyen convivial de collecter, d'organiser et de comparer efficacement toutes les données pertinentes. Il peut également être utilisé au moyen d'une application mobile et devrait être accessible à tous les experts impliqués dans le processus d'évaluation. La présente note méthodologique décrit en outre comment utiliser le SAT dans la pratique et présente ses fonctionnalités, afin que tous les utilisateurs soient bien informés et équipés pour exploiter pleinement cette ressource.

(¹) [Directive 2013/33/UE](#) du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale (refonte) (JO L 180 du 29.6.2013).

(²) L'EUAA a élaboré des guides pratiques non contraignants ainsi que des normes opérationnelles et des indicateurs qui fournissent aux États membres des orientations concrètes sur ce qui peut être considéré comme des conditions d'accueil adéquates. Les États membres doivent en tenir compte pour contribuer à garantir que les conditions d'accueil restent cohérentes avec le régime d'asile européen commun (RAEC).



1.1. Le flux de travail pour l'évaluation du site

Le SAT devrait être utilisée dans le cadre plus large du processus d'évaluation du site (voir figure 1 ci-dessous). Ce processus commence par la définition des besoins en matière d'accueil et la sélection préalable des sites potentiels susceptibles de répondre à ces besoins. Cela implique notamment les mesures suivantes:

- **préciser la capacité d'accueil requise** (c'est-à-dire le nombre de personnes à accueillir);
- **clarifier la finalité prévue du site en ce qui concerne:**
 - **la procédure:** par exemple, s'il servira de centre d'enregistrement, d'installation pour les procédures aux frontières, de centre spécialement prévu pour les transferts au titre du règlement de Dublin ou s'il aura une autre fonction spécifique;
 - **le profil des demandeurs:** par exemple, s'il accueillera des mineurs non accompagnés, des familles ou d'autres groupes sur la base de critères de vulnérabilité spécifiques.

Une fois les sites et/ou les bâtiments présélectionnés, le SAT guide l'évaluation.

Cet outil permet la collecte structurée de données sur le terrain, l'intégration de documentation visuelle et la consolidation des contributions de plusieurs évaluateurs. Il permet d'effectuer à la fois des évaluations documentaires et des évaluations sur place. En utilisant des critères prédéfinis et en tenant compte de tous les facteurs techniques et juridiques essentiels pertinents pour les structures d'accueil, l'outil fournit une évaluation de l'adéquation tant pour les sites que pour les bâtiments existants. Enfin, le SAT permet également aux utilisateurs de générer un rapport comprenant les principales conclusions, des recommandations et, le cas échéant, des propositions d'interventions nécessaires.

Les autorités et les décideurs peuvent utiliser le rapport final pour planifier, construire ou adapter les structures d'accueil. Le cas échéant, le rapport peut servir de base au suivi d'études de faisabilité approfondies. Lorsque plusieurs sites sont envisagés, les rapports peuvent être utilisés pour comparer différents sites et aider à prendre des décisions éclairées afin de sélectionner l'option la plus appropriée.

Figure 1. Flux de travail pour l'évaluation du site



Defining needs & pre-identification of sites

Définition des besoins et présélection des sites

Site Assessment Tool

Outil d'évaluation du site

Site Assessment

Évaluation du site

Desk Assessment

Évaluation documentaire

Evaluation

Évaluation

Generating report

Production d'un rapport

Decision making

Prise de décision

1.2. Qui doit utiliser le SAT?

Le SAT est conçu pour être utilisé de manière collaborative par une équipe multidisciplinaire d'évaluateurs susceptibles de réunir les connaissances techniques et contextuelles nécessaires pour évaluer les sites et/ou bâtiments d'accueil (potentiels).

Idéalement, une équipe d'évaluation du site devrait comprendre des professionnels possédant des compétences complémentaires, comme suit.

- **Un ingénieur** capable d'évaluer la faisabilité technique du site ou du bâtiment, y compris les aspects structurels, les services d'utilité publique et le raccordement aux infrastructures essentielles telles que l'eau, l'électricité, les eaux usées, etc.
- **Un architecte** capable d'évaluer l'adéquation de bâtiments ou de terrains existants à la conversion ou au développement, en tenant compte de l'aménagement du territoire, de la conception, de l'accessibilité (pour les demandeurs ayant des besoins particuliers) et de la fonctionnalité globale.
- **Un expert en matière d'accueil** de l'autorité nationale ou un acteur de soutien (tel que l'EUAA), disposant d'une expertise dans le domaine des besoins opérationnels en matière d'accueil et des exigences légales nationales/de l'UE, qui veille à ce que les sites



et les bâtiments répondent aux normes de l'EUA en matière d'accueil et offrent un niveau de vie adéquat aux demandeurs de protection internationale³.

- **Un professionnel ayant une connaissance approfondie du contexte local et administratif**, qui peut apporter son concours en fournissant des informations sur la propriété foncière, les réglementations en matière d'urbanisme, les contraintes environnementales, les services locaux et tout autre facteur susceptible d'affecter la viabilité et la durabilité du site. Idéalement, cette personne devrait avoir une expérience en matière de passation de marchés et posséder une bonne compréhension des coûts locaux afin de garantir des évaluations de faisabilité précises.

En fonction du modèle de gouvernance et des ressources de chaque État membre, l'équipe d'évaluation peut être composée du personnel interne des autorités nationales ou d'experts externes engagés pour réaliser les évaluations. Dans les deux cas, il est essentiel que toutes les parties prenantes concernées aient accès à l'outil et à la présente note méthodologique.

(³) Les normes et indicateurs relatifs à l'accueil sont décrits dans les publications suivantes: EUA, [Guidance on Vulnerability in Asylum and Reception: Operational standards and indicators](#) (Orientations sur la vulnérabilité dans le cadre de l'asile et de l'accueil: normes opérationnelles et indicateurs), mai 2024; EASO, [Guidance on Reception Conditions: Operational standards and indicators](#) (Orientations sur les conditions d'accueil: normes opérationnelles et indicateurs), septembre 2016; et EUA, [Guidance on Vulnerability in Asylum and Reception: Operational Standards and Indicators](#) (Orientations sur la vulnérabilité dans le cadre de l'asile et de l'accueil: normes opérationnelles et indicateurs), mai 2024. Ces documents sont en cours de révision afin d'être alignés sur le pacte, et une nouvelle édition est prévue pour début 2026.



2. Phases d'évaluation

2.1. Évaluation documentaire

L'outil comprend une option permettant de sélectionner «**évaluation documentaire**» comme modalité de travail. Une évaluation documentaire consiste en l'examen et l'analyse de tous les documents disponibles liés au site et/ou à tout bâtiment existant.

Cette étape préliminaire permet aux évaluateurs de comprendre tous les paramètres liés au site/au bâtiment, de recenser les contraintes potentielles susceptibles d'avoir une incidence sur l'adéquation du site, de déterminer si une visite sur place est nécessaire et de mieux préparer le travail de terrain en se concentrant sur des domaines de préoccupation spécifiques. Les documents pertinents comprennent généralement:

- les certificats de droits fonciers;
- les certificats de l'état du sol;
- les plans du site;
- les permis de construire;
- des images ou photographies aériennes;
- des informations sur les services à proximité (par exemple, les écoles, les hôpitaux, les transports publics).

Ils peuvent également inclure des documents techniques tels que des plans électriques et CVC⁴, des certificats d'installation et des détails sur le raccordement aux infrastructures essentielles telles que l'eau potable, les égouts et l'électricité.

Une liste de contrôle est fournie dans le SAT pour faciliter ce processus, et tous les documents peuvent être téléchargés directement dans l'outil. Cependant, il est fortement recommandé de les stocker également en dehors de l'outil, par exemple dans un dossier spécifique sur votre appareil ou sur un disque partagé. Une fois le rapport final généré, les documents téléchargés ne sont plus accessibles à partir de l'outil. Il est donc préférable de les enregistrer dans un emplacement distinct et organisé afin de faciliter leur consultation ultérieure par d'autres personnes.

Étant donné que la collecte de documents peut prendre du temps (et peut dépendre du partage d'informations par des acteurs externes), l'évaluation documentaire est souvent effectuée parallèlement à l'évaluation sur place, plutôt qu'à l'avance.

⁽⁴⁾ Chauffage, ventilation et climatisation.



2.2. Évaluation sur place

Une fois que la majeure partie de l'évaluation documentaire a été lancée ou achevée, une évaluation sur place est effectuée afin de vérifier et de compléter les informations recueillies. Cela permet aux évaluateurs d'examiner physiquement les différents éléments (tels que l'espace, l'accès, le paysage, les risques, etc.). Le SAT dispose d'une fonctionnalité permettant de **télécharger des photos et des vidéos** prises lors de la visite du site. Pour des raisons de commodité et de praticabilité supplémentaires sur le terrain, les évaluateurs sont encouragés à accéder au SAT sur leur appareil mobile⁵.

(⁵) Si l'accès mobile sur site est difficile, il est possible de générer et d'imprimer un rapport vide en créant d'abord un dossier d'évaluation, puis en passant à la rubrique «Générer un rapport» (voir la [section 4.2](#) pour plus de détails).

3. Remplir les sections «évaluation du site» et «évaluation du bâtiment»

3.1. Fonctionnement des critères d'évaluation

L'évaluation est organisée en sections qui guident l'évaluateur à travers les principaux critères d'évaluation. Dans chaque section, il est possible de sélectionner des options prédéfinies (cases à cocher), d'ajouter des commentaires ou des observations et de télécharger des pièces justificatives, des photos ou des vidéos. Après avoir rempli chaque section, il est important de l'enregistrer avant de passer à la suivante. Afin d'aider les évaluateurs à remplir chaque section de manière précise et efficace, l'outil comprend un certain nombre de fonctionnalités pratiques, détaillées ci-dessous.

Pour permettre une saisie précise des données, les critères incluent, le cas échéant, des unités de mesure préremplies. Cela aide les utilisateurs à saisir des valeurs dans le format adéquat et réduit les erreurs.	Écoles publiques à proximité (km)
Pour aider les utilisateurs à remplir certains critères, une icône d'information («i») fournit des descriptions plus détaillées, des orientations pratiques et des suggestions sur la manière d'obtenir les informations nécessaires.	Traitement des eaux usées   Vérifiez s'il existe un plan de traitement et si une fosse septique peut être installée.
Pour certains facteurs critiques ou potentiellement disqualifiants, une icône représentant un drapeau rouge alerte les évaluateurs sur les risques élevés ou les considérations nécessaires lors de la décision relative à l'adéquation. L'outil comprend 11 signaux d'alerte dans la partie relative à l'évaluation du site et 2 dans la partie relative à l'évaluation du bâtiment.	☐ Risque d'inondation  ☐ Risque de vent ou de tempête

3.2. Travailler ensemble dans le SAT

Le travail collaboratif est une caractéristique essentielle du SAT. Plusieurs évaluateurs peuvent contribuer à l'évaluation depuis différents endroits et à différents moments.



Deux modes de collaboration sont disponibles dans le SAT. Les évaluateurs peuvent sélectionner n'importe quelle option une fois que tous les champs obligatoires de la section 1 ont été remplis et que l'option permettant de générer le fichier d'évaluation (JSON) est disponible. Le mode collaboratif peut être activé à partir du menu situé au bas de la page internet.

Continue Assessment

Les évaluateurs travaillent **de manière séquentielle** sur la même évaluation, transmettant le dossier d'évaluation une fois leur partie terminée afin que la personne suivante puisse le télécharger sur l'outil. À l'exception de la section 1 relative aux informations de l'évaluateur, si les réponses précédentes sont modifiées, **la version la plus récente écrasera les entrées précédentes.**

Combine Assessments

Les évaluateurs peuvent travailler **en parallèle** en utilisant des versions distinctes du fichier d'évaluation, puis fusionner leurs contributions dans un fichier d'évaluation consolidé. Au cours du processus de fusion, l'outil sépare les entrées à l'aide d'un point-virgule «;» entre les phrases; les utilisateurs sont invités à sélectionner les sections à combiner.

Il est important de noter que certaines questions ne permettent qu'une seule réponse (par exemple, Oui/Non).

Le SAT propose également un format à plusieurs colonnes permettant aux utilisateurs de **comparer les rapports** à un stade ultérieur de la phase d'évaluation. Cette vue comparative affiche les entrées côte à côte, mais ne permet aucune modification. Bien qu'il soit généralement utilisé pour comparer différents sites, il peut également être utile pour comparer les contributions de plusieurs évaluateurs, en particulier pour les questions qui ne permettent qu'une seule réponse (par exemple, Oui/Non).

3.3. Sections relatives à l'évaluation du site

Lors de l'évaluation, il est recommandé d'évaluer d'abord le site et de passer ensuite aux bâtiments existants. Bien qu'une évaluation simultanée soit possible, il est recommandé que les bâtiments ne soient toujours évalués qu'après une évaluation du site, en partant du principe qu'un bâtiment existe **sur** un site. Par conséquent, l'adéquation du site est une condition préalable à toute utilisation potentielle de bâtiments existants.

Le SAT comprend les sections ci-dessous.

**1. Informations générales**

Cette section contient des champs permettant de saisir des informations administratives sur l'évaluateur et le site, telles que l'adresse, le statut de propriété et les éventuels droits fonciers ou permis d'utilisation.

**2. Taille**

Cette section contient des champs permettant de noter l'espace disponible sur le site. Les évaluateurs peuvent également télécharger des photographies ou des vidéos pour documenter visuellement l'espace.

**3. Topographie du site, environnement et sol**

Cette section permet aux évaluateurs de décrire le terrain, l'élévation, la végétation et les conditions du sol du site.

**4. Risques naturels et d'origine humaine**

Cette section permet de fournir des informations sur tous les risques ou dangers connus, y compris les menaces naturelles (inondations, contamination des sols, par exemple) et les risques d'origine humaine (proximité d'autoroutes, de voies ferrées, par exemple).

**5. Faune/flore et usage domestique**

Cette section contient des champs permettant de documenter l'utilisation actuelle du site, y compris s'il est situé dans des zones de chasse ou à proximité de celles-ci ou s'il abrite des animaux susceptibles d'être protégés.

**6. Sécurité et zone environnante**

Cette section permet de saisir des informations sur l'environnement plus large du site (par exemple, la proximité des zones de guerre) et les risques en matière de sécurité tels que l'accessibilité pour les services d'urgence tels que les ambulances et les pompiers.

**7. Infrastructures et fournitures**

Cette section permet aux évaluateurs d'enregistrer la disponibilité et l'état des infrastructures, telles que l'approvisionnement en eau potable, l'électricité, les eaux usées et l'élimination des déchets.



8. Services

Cette section permet de fournir des informations sur les services locaux mis à la disposition des résidents potentiels, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des magasins et des transports publics.



9. Compensation et inclusion

Cette section contient des champs permettant de décrire comment la présence d'un site d'accueil peut influencer ou impliquer la communauté locale, par exemple par la création d'emplois ou la fourniture de services partagés, favorisant ainsi l'inclusion sociale.



Analyse du site

3.4. Sections relatives à l'évaluation du bâtiment

Dans la section «**Manage Buildings**» (Gérer les bâtiments), les évaluateurs peuvent enregistrer et évaluer un ou plusieurs bâtiments situés sur le site. Chaque bâtiment est ajouté individuellement, se voit attribuer un nom spécifique et est évalué séparément. Une fois enregistrés, les bâtiments apparaissent dans une liste sous la rubrique «**List of all registered buildings**» (Liste de tous les bâtiments enregistrés), ce qui permet aux évaluateurs de visualiser et de gérer plusieurs bâtiments côte à côte.

Add new building



List of all registered buildings

☒ Select all items



10. Informations générales sur le bâtiment

Cette section contient des champs permettant de saisir des informations de base sur le bâtiment, par exemple son ancienne utilisation, sa superficie brute, le nombre d'étages ou les possibilités d'extension.



11. Système structurel de base

Cette section permet aux évaluateurs de préciser le type de construction principal du bâtiment.

**12. Problèmes et risques structurels**

Cette section est utilisée pour documenter tout signe visible de dommage ou de détérioration, tel que des fissures, une infestation parasitaire ou une usure structurelle susceptible d'affecter la sécurité ou l'utilisation.

**13. Installations techniques existantes pertinentes**

Cette section contient des champs permettant de répertorier les systèmes mécaniques et électriques existants, notamment le chauffage, la ventilation, la climatisation, la vidéosurveillance, les alarmes incendie et autres systèmes installés.

**14. Toiture**

Cette section contient des champs permettant de noter l'état du toit et de signaler des problèmes tels que des fuites ou une dégradation de l'intégrité structurelle.

**15. Mesures d'évacuation**

Cette section enregistre la présence et l'adéquation des voies d'évacuation, y compris les options d'évacuation horizontale et verticale et le compartimentage.

**16. Adaptation au climat**

Cette section contient des champs permettant de documenter l'isolation du bâtiment et la présence d'un système de régulation de la température.

**17. Éclairage et ventilation**

Cette section contient des champs permettant d'évaluer si le bâtiment dispose d'un éclairage naturel et d'une ventilation suffisants dans différentes pièces.

**18. Limitations pour les personnes en situation de handicap**

Cette section recense tous les obstacles à l'accessibilité, tels que les portes, l'accès aux installations sanitaires, les autres étages, et précise si des adaptations sont en place ou non.

**19. Pièces existantes**

Cette section enregistre la présence, la taille et l'état des pièces, telles que les chambres, les bureaux, les espaces d'entreposage, les salles de bains, les cuisines et les douches.

**20. Mobilier**

Cette section permet d'indiquer si des meubles sont présents et s'ils répondent aux normes de base en matière de résistance au feu.

**Évaluation du bâtiment*****Avertissement:***

toutes les données introduites dans le SAT sont stockées localement et hors ligne. Elles ne sont ni transmises ni partagées à l'extérieur et ne sont accessibles qu'aux évaluateurs participant au processus d'évaluation.

4. Évaluation, recommandations et rapports

4.1. Évaluation

L'évaluation n'est pas un processus automatisé. Il incombe à l'équipe d'évaluation de rédiger la version préliminaire et de confirmer l'évaluation finale en se fondant sur son jugement professionnel.

À la fin de l'évaluation du site et à la fin de l'évaluation du bâtiment, l'équipe d'évaluation formulera une évaluation selon un système de «feux de signalisation» dans lequel les sites vides ou les bâtiments existants sont classés comme suit.

- **Ne convient pas:** c'est-à-dire lorsque l'équipe estime que le site vide ou le bâtiment existant ne peut, de quelque manière que ce soit, être utilisé ou transformé à des fins d'hébergement. Dans ce cas, l'outil demande d'indiquer les raisons pour lesquelles le site ou le bâtiment n'est pas adapté.
- **Convient, mais nécessite des interventions majeures:** c'est-à-dire lorsque l'équipe d'évaluation considère que le site vide ou le bâtiment existant ne peut être utilisé ou transformé à des fins d'hébergement **que si des mesures appropriées sont prises**, telles que des travaux. Dans ce cas, l'équipe d'évaluation devrait fournir une description détaillée des interventions jugées nécessaires, ainsi qu'une estimation des coûts et de la durée des interventions requises.
- **Convient:** c'est-à-dire lorsque l'équipe d'évaluation considère que le site vide ou le bâtiment existant peut être utilisé ou transformé à des fins d'hébergement d'accueil sans que des interventions majeures ne soient nécessaires.

4.1.1. Recommandations

À la fin de la section consacrée à l'évaluation, le SAT fournit un champ permettant de rédiger une ou plusieurs recommandations à l'intention des décideurs sur l'utilisation potentielle du site et/ou de ses bâtiments.

Les recommandations rédigées par les experts qui utilisent l'outil doivent mentionner, par exemple, que les décideurs doivent garder à l'esprit certaines conclusions clés, y compris toute modification ou contrainte nécessaire susceptible d'affecter le caractère approprié du site pour l'accueil. Le cas échéant, chaque section devrait également contenir une indication des coûts potentiels, permettant une estimation approximative du budget dont les décideurs devraient tenir compte.



4.2. Production de rapports et comparaison des rapports

Une fois que tous les champs requis de la section 1 ont été remplis, les évaluateurs peuvent générer et enregistrer le dossier d'évaluation dans leur appareil. Pour générer un rapport, il convient de suivre les étapes ci-dessous.

1. **Téléchargez votre fichier d'évaluation précédemment enregistré** dans la section «Report Generation» (Production de rapports).
2. **Choisissez les éléments à imprimer**, tels que des sections spécifiques de l'évaluation du site et si vous souhaitez inclure certains bâtiments (et quelles sections). Indépendamment de ces choix, le rapport contiendra toujours les informations générales sur le site (section 1 dans la rubrique «Site Assessment»).
3. Cliquez sur «**Print Report**» pour générer la version finale. Cela permettra aux utilisateurs de télécharger ou d'imprimer un fichier PDF du rapport.



L'évaluation finale et les recommandations sont mises en évidence en bleu afin d'être visibles dans le rapport final. Lorsque des sections sont incluses mais ne sont pas remplies, leurs colonnes sont vides et indiquent quelles informations font défaut dans le rapport.

Cette fonction de comparaison peut aider les autorités à prendre des décisions éclairées lors du choix de l'option la plus appropriée. Elle peut également être utilisée si plusieurs évaluateurs ont rempli la même section et souhaitent la voir affichée dans des colonnes les unes à côté des autres.

5. Conclusion

Le SAT permet de réaliser une première évaluation des sites et des bâtiments susceptibles d'être utilisés comme structures d'accueil. Il rassemble les éléments pertinents de l'évaluation dans un document unique et structuré, qui constitue les principales conclusions du SAT. Ce rapport vise à aider les autorités à déterminer s'il convient de planifier, de construire ou d'adapter une structure d'accueil. En tant qu'outil d'évaluation rapide, le SAT ne fournit qu'une vue d'ensemble préliminaire. À la fin de l'évaluation, si les sites/bâtiments visités sont jugés adaptés à l'accueil, une étude plus approfondie peut être menée afin de déterminer les éléments financiers (c'est-à-dire les coûts de transformation) et de fournir une estimation des investissements nécessaires et du temps requis pour que le centre d'accueil soit opérationnel.

Cette méthodologie décrit comment utiliser le SAT. Pour obtenir des conseils détaillés sur les fonctionnalités et l'utilisation de l'outil, consultez le [manuel d'utilisation du SAT](#).